



COMMUNE DE BOFFLENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU

11.12.2017

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017
4. Préavis municipal 04/2017 « Budget 2018 »
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h01.

1. Appel

Le quorum est de 23. Il y a 32 présents, 10 absents et 2 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu

Est assermenté par le Président en tant que membre du Conseil Général Monsieur Mario Pellegrini.

3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2017

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal 04/2017 « Budget 2018 »

Le Syndic, Monsieur Pierre-Alain Fiechter, lit et commente le Préavis Municipal n° 04/2017 « Budget 2018 », présentant un budget équilibré et amenant des précisions sur certains points, notamment une somme de 15'000 Fr. allouée à l'amélioration de la place de jeu de Chaumy.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Bernard Roellinger, rapporteur de la commission de gestion, qui fait lecture de son rapport et présente quelques remarques faites par la commission, notamment la proposition de trouver des sponsors pour la réfection de la place du Chaumy. Le rapporteur propose au Conseil d'accepter le budget 2018 tel que présenté, en tenant compte des remarques de la commission.

La parole est donnée au Conseil, plusieurs membres demandant des précisions supplémentaires, auxquelles la municipalité répond comme suit :

- un moyen de surveillance de la déchetterie (comme la caméra proposée) s'avère nécessaire, en raison des incivilités liées à la déchetterie et des dépôts abusifs, notamment des encombrants ; malgré l'entrée avec carte magnétique, il est difficile d'identifier les personnes qui ne respectent pas le règlement ;
- la réfection de la place de jeux est chère en raison des normes en vigueur très restrictives ; des sponsors sont recherchés, parfois à travers des sociétés locales comme les Paysannes Vaudoises ;
- concernant le nettoyage des routes, la somme proposée comprend aussi le salage et les autres procédures d'entretien ;
- par rapport à la différence de découvert entre les charges et les revenus concernant les déchets, Mme la Boursière informe que la recommandation de la préfète était que les taxes couvrent au moins 75% de la facture de la voirie ; ce pourcentage a été gardé pour ne pas augmenter les taxes avant d'évaluer le roulement effectif de la déchetterie ;
- concernant l'Accueil de Jour à hauteur de 45'000 Fr., il s'agit d'une obligation cantonale de la commune d'y participer, cela comprend aussi les garderies et les mamans de jour, mais la plupart de la somme est en relation avec l'APE de Romainmôtier, augmentée de manière importante car un nombre élevé d'enfants est prévu pour l'instant ; cette somme pourra s'avérer plus basse ou plus haute en fonction du nombre d'enfants et des revenus des parents, mais la commune n'a pas beaucoup de choix dans la question.

Le Président soumet au vote ouvert le préavis concernant le budget 2018. Il est approuvé par le Conseil avec un vote contraire et une abstention. Le syndic remercie le Conseil pour la confiance accordée et s'engage de tenir compte des propositions discutées.

5. Communications diverses de la Municipalité

M. le Syndic informe qu'en 2018 les places de parc et les places de verdure vont être réévaluées, avec un nouveau règlement et des tarifs plus justes et plus clairs à appliquer.

Il signale également que Mme Magali Descombes est présente dans le magasin « les Z'Ozios » en tant que tenancière et pas en tant que Municipal, même si le magasin se trouve dans un bâtiment communal, donc ceux qui ont besoin de s'adresser à la Municipalité doivent le faire par les moyens habituels (courrier ou mail).

M. Renaud Besson signale que la restriction d'eau peut être levée et que les sapins de Noël seront disponibles dès le 15 décembre à côté de l'église.

M. Christophe Megroz explique que les radars éducatifs installés ont été prêtés et qu'il attend une offre pour l'acquisition ultérieure.

6. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Masset remercie la Municipalité pour le budget et demande si des lampadaires avec des ampoules LED pouvaient être installés, compte tenu du fait que les ampoules actuelles font beaucoup de bruit. M. Pierre-Alain Fiechter déclare prendre en compte la proposition pour les futures ampoules.

Mme Jacqueline Brugger-Mottela signale qu'elle a dû déposer 3 plaintes successives à la gendarmerie en 5 jours suite à plusieurs tentatives de cambriolage sur la porte de sa cave et de son appartement, dans le bâtiment du Collège. Selon la demande de la Gendarmerie, elle

propose la pose d'une serrure à l'entrée du Collège pour la nuit. M. le syndic répond que cette proposition sera rediscutée, le Collège étant un bâtiment public il ne doit pas être fermé la journée. M. Bernard Roellinger signale également une tentative de cambriolage sur sa porte d'entrée.

M. François Pittet suggère que les PV des séances du Conseil soient distribués pour lecture avec les convocations pour le Conseil suivant, ou mis en ligne, comme dans d'autres communes. M. Philippe Monnard, Président du Conseil, s'informerait sur la question.

M. André Egger propose la mise en place de plaques de béton devant le pilier public, sinon les lecteurs sont dans la boue quand il pleut.

Mme Corinne Barbey demande pourquoi les cloches sonnent actuellement toute la nuit ; M. Mégrz répond qu'il s'agit d'une dysfonction et qu'un dépannage est prévu.

Mme Andrea Stuber remercie M. Monnier et son épouse pour la décoration du sapin de Noël devant l'église et rappelle que la Fête de Noël dans le village est prévue pour le jeudi 21 décembre.

Le Président remercie pour sa présence le représentant du journal « l'Omnibus » pour cette séance. Il remercie également les conseillers, les membres des commissions, la Municipalité et la boursière, ainsi que le concierge, pour leur travail en 2017.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h44 sans contre-appel. M. le Syndic rappelle que, vu que c'est la dernière séance de l'année, une verrée est proposée par la Municipalité.

Le Président du Conseil :

Le secrétaire :

Philippe Monnard

Gabriel Baltariu